



Faute lourde apres convocation a entretien prealable

Par **CAROLE452**, le **14/01/2011** à **11:25**

Bonjour, rnrnENTRE LA DATE DE RECEPTION DE LA LETTRE DE CONVOCATION ET L'ENTRETIEN PREALABLE JE SUIS ALLE TRAVAILLER UNE JOURNEErnrnEN FIN DE SOIREE J'AI REALISE UNE ERREUR INFORMATIQUE QUE MON EMPLOYEUR A REQUALIFIER COMME UNE FAUTE LOURDErnrnMON ENTRETIEN PREALABLE ETAIT LE LENDEMAINrnrnSUITE A CETTE ERREUR AURAI JE DU AVOIR UNE SECONDE CONVOCATION PRECISANT QU'IL S'AGISSAIT D'UN LICENCIEMENT POUR FAUTE LOURDErnrnMERCI DE VOTRE REPONSE

Par **P.M.**, le **14/01/2011** à **12:11**

Bonjour, rnrnSi l'employeur a précisé dans la convocation que la sanction pouvait aller jusqu'au licenciement, il n'avait légalement rien à ajouter sur ce point...rnrnEn revanche, je ne comprends pas pourquoi vous n'êtes allé travaillé qu'une journée... rnrnJ'ajoute que la faute lourde est extrêmement difficile à invoquer par l'employeur puisqu'elle implique de la part de la salariée une intention de nuire à l'entreprise et que la Jurisprudence prend cela d'une manière très restrictive...